

Utiliser de l'eau est très facile aujourd'hui pour la plupart des habitants : il suffit d'ouvrir son robinet. Pourtant derrière ce geste simple se cachent de nombreuses actions techniques remarquables pour transporter l'eau depuis son milieu naturel jusqu'à vos canalisations.

## C'est quoi un service public d'eau potable ?

Un service public d'eau potable gère l'ensemble des missions nécessaires au prélèvement d'eau dans le milieu naturel jusqu'à son acheminement aux compteurs des consommateurs.

En savoir plus : <http://www.nimes-metropole.fr/quotidien/eau-et-assainissement.html>

## Qui assure ce service public ?

Sur son territoire, Nîmes Métropole a aujourd'hui en charge ce service public **au nom, et en lieu et place, de l'ensemble des communes qui la composent.**

Ainsi, Nîmes Métropole doit entretenir les ouvrages existants (puits, unités de traitement, réservoirs, pompes, canalisations, branchements, etc.), les renouveler, en créer de nouveaux et assurer toutes les missions de service public qui y sont attachées.

Dans la plupart des cas, **l'entretien des ouvrages a été confié à des sociétés privées** (SAUR et Lyonnaise des Eaux actuellement) dont les contrats se terminent pour beaucoup fin 2019.

Financièrement, ces missions sont quasiment exclusivement payées grâce aux recettes issues de la partie "eau potable" des factures d'eau, **le complément venant de quelques subventions de l'Agence de l'Eau principalement.** Il n'y a aucun lien juridiquement possible avec les impôts locaux notamment (taxes d'habitations ou foncières).

## Pourquoi un schéma directeur d'eau potable ?

Afin d'optimiser la gestion de ce patrimoine tout en anticipant sur les nouvelles consommations à venir, **Nîmes Métropole a voté dès janvier 2008 un schéma directeur d'eau potable** dont la 2<sup>ème</sup> mise à jour sera étudiée en 2015 et 2016.

Concrètement ce schéma n'a pas pour objectif de détailler rue par rue les travaux à réaliser, ces travaux devant être définis en fonction des aléas du quotidien. En revanche, **il doit définir les enveloppes financières affectées aux études et travaux afin d'atteindre un niveau de performance ambitieux** (volume de fuite, pression de l'eau, qualité de l'eau, temps acceptable pour une rupture d'alimentation, sécurisation des sites, etc.) **tout en maintenant un prix de l'eau acceptable.**

Il influe sur l'aménagement du territoire, mais doit également s'y adapter, ainsi qu'au développement de l'urbanisation et des activités économiques.